

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le six mars ,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 27/02/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER (procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE (procuration Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

N°01/2018

OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à R 2342-12,

Vu la délibération n°07/2017 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2017,

Vu les décisions modificatives, n° 18/2017 du 04 juillet 2017 et n°38/2017 du 19 décembre 2017 sur le budget principal, et n°17/2017 du 04 juillet 2017 sur le budget assainissement,

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Annie DUCOURTIEUX, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Bruno GRANCOING, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que les comptes de gestion,

1- Approuve les comptes de gestion 2017 pour le budget principal, et le budget assainissement,

2- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		477.282,96	24.513,62	
Opérations de l'exercice	600.233,94	796.790,45	204.344,47	281.501,13
Résultats cumulés	600.233,94	1.274.073,41	228.858,09	281.501,13

Excédent Fonctionnement 2017 : 196.556,51 €

Excédent Investissement 2017 : 77.156,66 €

Excédent cumulé : 673.839,47 €

Excédent cumulé : 52.643,04€

Après délibération, le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité (pour 13 , conte 0 , abstention 0)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mil dix-huit, le six mars
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.
Présents : 12
Procurations : 2
Excusés : M. Bruno GRANCOING, Maire, Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean Louis MOUSNIER, Adjoint.
Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire, Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean Louis MOUSNIER, Adjoint.
Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER (procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE (procuration Mme Ducourtieux).
Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

N°02/2018

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 477.282,96 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté	- 24.513,62 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017 :</u>	
- Solde d'exécution de l'exercice	+ 77.156,66 €
- Solde d'exécution cumulé	+ 52.643,04 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/2017 :</u>	
- Dépenses d'investissement	- 246.754 €
- Recettes d'investissement	+ 49.359€
Solde	- 197.395 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2017:</u>	
- Solde d'exécution cumulé	+52.643,04 €
- Solde des restes à réaliser	- 197.395,00 €
Besoin de financement	- 144.751,96 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
- Résultat de l'exercice	+ 196.556,51 €
- Résultat antérieur	+ 477.282,96 €
- Solde d'exécution cumulé	+ 673.839,47 €

Total avant affectation

673.839,47 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

- | | |
|--|--------------|
| - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement | 144.751,96 € |
| - Affectation complémentaire en « Réserves » | 0 € |
| - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 18 (ligne 002) | 529.087,51 € |

Fait à Saint-Auvent, le 06 mars 2018

**Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous Préfecture le :
Publication le :**

10 MARS 2018

FAIT A SAINT AUVENT, LE 07 MARS 2018



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 8 MARS 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mil dix-huit, le six mars
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 12 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : 2 M. Bruno GRANCOING, Maire.
Pour : 14 Date de convocation : 27/02/2018
Contre : 0 Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire, Mme Annie
Abstention : 0 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
 DESBORDES, M. Jean Louis MOUSNIER, Adjoint.
 Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, M. Yoann
 RUFFEL, M. Alan DUVAL, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé
 FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.
N°03/2018 Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER
 (procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE (procuration
 Mme Ducourtieux).
Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

BUDGET ASSAINISSEMENT / EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
 Considérant les éléments suivants :

- Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 25.568,97 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté	- 11.619,37 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017 :</u>	
- Solde d'exécution de l'exercice	+ 3.900,33 €
- Solde d'exécution cumulé	-7.719,04 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/2017 :</u>	
- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2017 :</u>	
- Solde d'exécution cumulé :	-7.719,04 €
- Solde des restes à réaliser :	0 €
- Besoin de financement :	- 7.719,04 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
- Résultat de l'exercice	- 13.021,22 €
- Résultat antérieur	- 25.568,97 €
Total avant affectation	- 38.590,19 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0 €
- Affectation complémentaire en « Réserves »	néant
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 18 (ligne 002)	0 €
- Report du déficit au BP 18 (ligne 002)	= 38.590,19 €

Fait à Saint-Auvent, le 06 mars 2018

**Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous Préfecture le :
Publication le : 10 MARS 2018**

FAIT A SAINT AUVENT LE 07 MARS 2018



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 8 MARS 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le six mars,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 12 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : 2 M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 27/02/2018
Pour : 13 **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
Contre : 1 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
Abstention : 0 DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, M. Yoann
RUFFEL, M. Alan DUVAL, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé
FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.
Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER
(procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE, (procuration
Mme Ducourtieux), Conseillers Municipaux.
Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

N°04/2018

OBJET : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES / SEMAINE DE 4 JOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la
semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Considérant que sur proposition conjointe de la commune et du Conseil d'Ecole, le
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut autoriser des adaptations à
l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement
hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur
l'année ou sur la semaine.
Considérant l'avis du Conseil d'Ecole en date du 27 février 2018,
Considérant que le Conseil Municipal doit formuler un avis sur l'organisation de la
semaine scolaire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité

**- d'émettre un avis favorable à l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4
jours.**

Fait à Saint-Auvent, le 06 mars 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 10 MARS 2018**

FAIT A SAINT AUVENT, LE 07 MARS 2018

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 MARS 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le six mars,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 12 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : 2 M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 27/02/2018
Pour : 14 **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
Contre : 0 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
Abstention : 0 DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, M. Yoann
RUFFEL, M. Alan DUVAL, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé
FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.
Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER
(procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE (procuration
Mme Ducourtieux) Conseillers Municipaux.
Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

N°05/2018

OBJET : CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SEHV POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES VILLAGES DE LA BELLEMENIE ET DE ROYER

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Energie Haute Vienne (SEHV),

Vu les statuts du SEHV adopté par délibération du 22/03/2017 par arrêté
n°DCE/BCLI2017 de M le Préfet en date du 14/04/2017, et notamment les articles 3-2 donnant
compétence en matière d'éclairage public,

Vu la délibération de l'assemblée plénière du SEHV du 02/07/1997 autorisant le
Syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets
d'éclairage public,

Considérant qu'en vertu de l'article 1-4 de ces mêmes statuts, le SEHV est maître
d'ouvrage et maître d'œuvre des investissements réalisés sur le réseau public de distribution
d'électricité,

Considérant qu'en vertu de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage
désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les modalités d'intervention du SEHV
dans le cadre des travaux d'éclairage public des villages de la Belleménie et de Royer :

- Définition des conditions techniques :

Le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage
public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des
matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer
l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la
convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

- Définition des conditions financières :

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La commune rembourse le Syndicat sur le coût réel TTC des travaux, dans les conditions suivantes :

La commune s'engage à rembourser intégralement le SEHV au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du SEHV du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Il est d'ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

- Certificats d'économies d'énergies

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de confier** au SEHV les études relatives aux travaux d'éclairage public des villages de la Belleménie et de Royer aux conditions énoncées ci-dessus,

- **de désigner** le SEHV comme maître d'ouvrage de ces travaux,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Fait à Saint-Auvent, le 06 Mars 2018

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le :

De la publication le :

10 MARS 2018

FAIT A SAINT AUVENT, LE 07 MARS 2018


Mairie de SAINT-AUVENT
Le Maire
Bruno GASTCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 MARS 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le six mars,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 12 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : 2 M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 27/02/2018
Pour : 14 **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
Contre : 0 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
Abstention : 0 DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, M. Yoann
RUFFEL, M. Alan DUVAL, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé
FAURE, M. Romain GRAND, Conseillers Municipaux.
Excusés : Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER
(procuration Mme Germond), M. Benoît RIBIERE (procuration
Mme Ducourtieux) Conseillers Municipaux.
Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

N°06/2018

OBJET : MODIFICATION DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2018/02 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre du 15 février 2018, portant modification des statuts suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des communes vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification statutaire,

Après lecture des statuts modifiés,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver** les statuts du Syndicat Mixte Vienne Gorre,
- **d'indiquer** que les statuts seront annexés à la présente délibération.

Fait à Saint-Auvent, le 06 mars 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 10 MARS 2018**

FAIT A SAINT AUVENT, LE 07 MARS 2018

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 8 MARS 2018

